



CLERMONT-FERRAND, le 17 janvier 2019

Monsieur le Directeur  
DDT du Puy-de-Dôme  
Bureau de la police de l'eau  
7 rue Léo Lagrange  
63 033 CLERMONT-FERRAND

Réf : 19\_01/LM  
Dossier suivi par : Lucile MAZEAU  
lucile.mazeau@eptb-loire.fr  
Tél. : 04.73.31.82.06

*Objet : Avis de la CLE sur la demande d'autorisation environnementale pour l'effacement de la protection de berge de l'Ile des Cailloux déposée par le Cen Auvergne.*

Dossier suivi par M. Damien LEGLEYE  
Ref : 63-2018-00397

Monsieur le Directeur,

Par courrier daté du 21 novembre 2018 par l'Etablissement public Loire, vous avez sollicité l'avis de la CLE du SAGE Allier aval sur le dossier de demande d'autorisation cité en objet.

Ainsi, je vous informe que le bureau de la CLE du 26 novembre 2018 a donné un **avis favorable** à l'unanimité sur ce projet.

En effet, ce projet est compatible avec l'enjeu 8 et contribuera fortement à la mise œuvre de la disposition 8.2.1 «restaurer la dynamique fluviale dans l'espace de mobilité optimal » du SAGE Allier aval. Pour rappel, le site de l'Ile des Cailloux est inclus dans une zone d'actions préférentielles pour la restauration de la dynamique fluviale.

De plus, ce projet permettra de restaurer la morphologie de l'Allier sur ce site, en lien avec la disposition 5.2.4 « mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des cours d'eau ».

En vous remerciant de prendre en compte l'avis de la CLE sur ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval

M. Bernard SAUVADE